

N°2025/096

Arrondissement
de BRIANCON

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Portant dérogation à l'arrêté municipal n°2018/305 du 19 septembre 2018, portant interdiction de baignade dans les plans d'eau du Casset,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2122-21, L.2212-2 et L.2213-23 ;

Vu le Code Pénal article R610-5 ;

Vu l'arrêté municipal n°2018/305 du 19 septembre 2018 portant interdiction de baignade ;

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

Considérant la déclaration de baignade auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté municipal n°2018/305 du 19 septembre 2018 ne s'applique pas pour tout public **du dimanche 15 juin 2025 au lundi 15 septembre 2025** pour :

- La baignade dans le plan d'eau aval du Casset

Article 2 : L'arrêté municipal n°2018/305 du 19 septembre 2018 ne s'applique pas pour l'UCPA de la Salle Les Alpes **du lundi 12 mai 2025 au dimanche 22 juin 2025** pour :

- La baignade dans le plan d'eau aval du Casset

Article 3 : L'autorisation de baignade est soumise aux résultats de l'analyse de l'eau effectuée tous les 15 jours par l'ARS.

Article 4 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Fait au MONETIER LES BAINS, le 21 mars 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

